

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé  
M<sup>me</sup> LE MARCHAND Régine  
M. BOUFFORT Bertrand  
M<sup>me</sup> BOISNARD Karine  
M. BAURY Samuel  
M<sup>me</sup> LÉFEBVRE BERTIN Nathalie  
M. CHARDIGNY Thomas  
M<sup>me</sup> LE GALL Josette  
M. GARNIER Michel  
M. MOKHTARI Mustafa  
M. BABOU Cyprien  
M. ANDRÉ Sylvain  
M. BAUDY Jérôme  
M<sup>me</sup> HERCEG GALESNE Zlakta  
M. GUILLEMET Eric  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY KANY Véronique  
M<sup>me</sup> YSOPE Carine  
M. PERRUDIN Gildas  
M<sup>me</sup> D'HEROUVILLE Véronique  
M. BAILLY Cédric  
M<sup>me</sup> CHARLÈS Mathilde  
M<sup>me</sup> BRENDEL Charlotte  
M<sup>me</sup> BROSSERON Christine  
M. LE MARCHAND Julien  
M. PHILOUX Pascal  
M. CHAIZE Alain  
M<sup>me</sup> QUEMENER Anne Marie  
M. ROUAULT Philippe  
M<sup>me</sup> ROBIN Amélie  
M<sup>me</sup> CHARRIER Catherine  
M. DESMOULIN Gil  
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 32

Quorum réuni

Était excusée :

M<sup>me</sup> MONTESINOS Esther a donné pouvoir à M<sup>me</sup> BOISNARD Karine.

Secrétaire de séance :

M. JUMAUCOURT Arthur



## Élection du Maire

- **Présidence de l'assemblée**

M. Michel GARNIER, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence et a constaté que la condition de quorum est remplie.

Il a invité ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a été rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- **Constitution du bureau**

**Deux élus ont été désignés comme assesseurs.**

Le Président de séance a recensé un unique candidat, qui est :

- Hervé DEPOUEZ

- **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- **Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	33
<b>A déduire</b> : bulletins nuls énumérés à l'article L 66 du code électoral	0
<b>Bulletins blancs</b>	8
<b>Reste</b> , pour le nombre des suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

*a obtenu,*

- Hervé DEPOUEZ                      25 voix

- Proclamation de l'élection du Maire

M. DEPOUEZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Quorum réuni 32 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

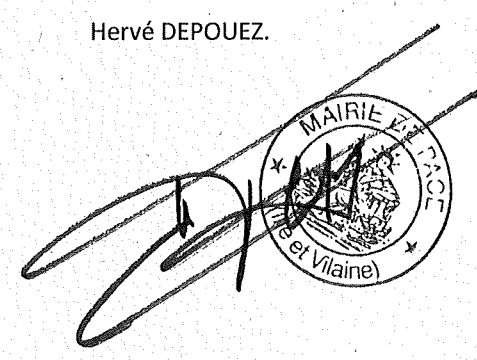
Le secrétaire de séance,

Arthur JUMAUCOURT



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE L'ÉCLUSE" at the top and "Mayenne et Vilaine" at the bottom. It features a central coat of arms and two small stars on either side.